

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 30 (1901)
Heft: 8

Rubrik: Intérêts de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE BULLETIN PÉDAGOGIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

ET DU

MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Le *Bulletin* paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 3 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 30 cent. la ligne de 100 millimètres de largeur. Prix du numéro 30 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Horner, au Collège de Fribourg; ce qui concerne les abonnements, à M. Gremaud instituteur, Fribourg. — Pour les annonces, s'adresser exclusivement à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Fribourg et succursales.

SOMMAIRE : *Intérêts de la Société. — Assemblée générale de Crescier. — Au Congrès pédagogique romand. — Les classiques américains. — Bibliographies. — Chronique scolaire. — Correspondances.*

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Le Comité de notre Société d'Education réuni jeudi, 18 juin, à Fribourg, sous la présidence de M. Perriard, inspecteur scolaire, a constitué son bureau de la manière suivante : M. Crausaz, inspecteur, à Lussy, vice-président, a été appelé aux fonctions de la présidence; M. Oberson, inspecteur, à Bulle, a été désigné comme vice-président, et le secrétaire actuel, M. Gremaud, confirmé dans sa charge pour la nouvelle période.

Voici la teneur du sujet mis à l'étude pour être discuté dans l'assemblée de notre association en 1902 : *L'action de l'instituteur en dehors de l'école et ses relations avec les parents au point de vue éducatif.*

L'époque utile pour la remise des travaux et rapports a été fixée comme suit :

Au 31 décembre, remise des mémoires individuels à MM. les Inspecteurs scolaires ;

1^{er} mars, remise des rapports d'arrondissement au rapporteur général ;

A la date du 10 mai, le travail de ce dernier doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*.

Le Comité a nommé une commission spéciale chargée d'étudier la question de la transformation de notre organe, commission composée du Bureau et de M. l'abbé Dessibourg, révérend Directeur de l'Ecole normale ; puis il s'est ajourné à une très prochaine séance pour discuter les propositions de cette commission et le projet du fonds de secours. *Le Bureau.*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CRESSIER

Au moment où le dernier numéro du *Bulletin* sortait de presse, nous recevions un compte rendu, aussi complet qu'intéressant, de l'assemblée générale de Cressier.

Tout en remerciant l'auteur, nous croyons devoir en extraire le résumé de la discussion.

M. *Gremaud*, instituteur à Ponthaux, donne lecture des conclusions du remarquable rapport qu'il a présenté sur la question mise à l'étude par le Comité de la Société : *Organisation des jeux scolaires, de l'enseignement de la gymnastique et du chant, envisagés au point de vue de l'hygiène*. Ce rapport condense les travaux de 138 instituteurs ou institutrices.

La discussion est ouverte.

M. l'inspecteur *Gapany* a fort goûté la manière dont le rapporteur a parlé de l'éducation physique des femmes. « Cette éducation, est-il dit, a pour principal but la diminution de son irritabilité nerveuse. » Cette diminution aurait certainement pour conséquence un accroissement de la paix dans les futurs ménages. Les jeunes filles, aussi bien que les garçons, ont besoins d'être fortifiées par des exercices corporels ; mais il est une gymnastique où elles excellent sans enseignement spécial, c'est la gymnastique de la danse.

M. le préfet *Oberson* aurait voulu voir le rapporteur développer davantage le côté pratique de la question. Quels sont les jeux qu'il serait le plus utile de préconiser ? A quelles heures faut-il s'y livrer ? Combien de temps peut-on leur consacrer ? Ces questions ne sont pas résolues.

La course, avec but à atteindre, si elle est bien réglée, est un exercice attrayant et très salubre. Le jeu des boules de neige offre, par contre, des dangers.

Nos jeunes gens ont un grand besoin de gymnastique ; ils y gagneraient l'allure aisée, la contenance correcte qui distinguent les paysans de certaines contrées de la France et que ceux-ci ont acquises par les exercices journaliers du service militaire.

Pour enseigner le chant il n'est pas nécessaire d'être artiste ; le bon vouloir et le goût peuvent souvent suppléer au talent. Le chant ennoblit l'âme et refoule les instincts pervers. Dans une société de